

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 14 octobre 2010 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 2 DÉCEMBRE 2010

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 14 octobre 2010 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

| <u>MEMBRES :</u> | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|---|--|---------------|
| AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction | | X |
| BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives | X | |
| DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes | | X |
| DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives | X | |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | X (<i>a quitté pour le point 10</i>) | |
| HURTUBISE, Denis Doyen des études | | X |
| LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation | X (<i>à compter de 9 h 30</i>) | |
| LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales | | X |
| MANSEAU, André Doyen de la recherche | X | |
| ROBITAILLE, Martin Professeur – Département de travail social et des sciences sociales | X | |
| SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives | X | |
| VAILLANCOURT, Jean Recteur | X | |
| WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image | X | |

PRÉSENT**ABSENT****OBSERVATEUR :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X (*a quitté pour le point 10*)

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 10. Rappelant qu'il avait été prévu, à l'origine, de tenir la présente séance au campus de Saint-Jérôme, il précise que la décision de la tenir finalement à Gatineau se justifiait en raison des deux facteurs suivants : la fragilité du quorum compte tenu du nombre d'absences motivées, mais surtout le fait qu'il n'a pas encore été possible de recevoir, de l'Assemblée professorale et de l'Association générale des étudiants, les noms de candidats qui pourraient être appelés à siéger sur la commission, après avoir été nommés par le conseil d'administration, dont possiblement des candidats, à la fois des professeurs et des étudiants, en provenance du campus de Saint-Jérôme. Il a été jugé préférable d'attendre que ces nominations soient effectuées pour permettre, le cas échéant, à des futurs membres rattachés au campus de Saint-Jérôme de participer à une séance de la commission à Saint-Jérôme.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion (16 septembre 2010)
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification au certificat en informatique de gestion (4108) et au certificat en technologies de l'information (4802)
- 4.- Modification de la maîtrise en sciences sociales du développement
- 5.- Attribution des prix d'excellence en enseignement 2010
- 6.- Clarification de la *Grille de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale*
- 7.- Avis relatif au principe de la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales
- 8.- Nominations de cinq (5) membres à la sous-commission de la formation des maîtres
- 9.- Nomination d'un (1) membre au comité d'habilitation
- 10.- Renouvellement de mandat du secrétaire général – avis de la commission des études (huis clos)
- 11.- Période d'information et questions
- 12.- Prochaine réunion (2 décembre 2010)
- 13.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion (16 septembre 2010)

2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quatrième réunion, les suites régulières ont été données. Il confirme qu'en ce qui a trait à la planification de l'offre de cours à Saint-Jérôme pour les années 2011 et 2012, le conseil d'administration, à sa séance du 27 septembre 2010, a adopté le document de planification. De plus, en lien avec une préoccupation exprimée relativement à la cohabitation de deux modes de contrôle des admissions (contingentement fixant un nombre maximum d'étudiants et contrôle de l'accès en fixant une cote minimale de rendement collégiale (cote « R »), il dépose en séance des histogrammes qui présentent la distribution des nouveaux étudiants selon les cotes de rendement au collégial et en commente le contenu.

3.- Modification au certificat en informatique de gestion (4108) et au certificat en technologies de l'information (4802)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au certificat en informatique de gestion (4108) et au certificat en technologies de l'information (4802).

Suite à la récente modification du baccalauréat en informatique (7833) et à la création du nouveau cours *INF1173 Analyse et gestion des exigences*, le conseil de module propose le remplacement du cours *INF4323 Analyse et modélisation* au certificat en informatique de gestion (4108) et au certificat en technologies de l'information (4802) par le nouveau cours INF1173 dont le contenu, plus à jour, correspond mieux aux objectifs des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2076 concernant une modification au certificat en informatique de gestion (4108) et au certificat en technologies de l'information (4802); laquelle est jointe en appendice.

4.- Modification de la maîtrise en sciences sociales du développement

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la modification de la maîtrise en sciences sociales du développement.

La présente proposition de modification fait suite au dépôt, en mai 2009, du projet de programme de maîtrise en sciences sociales du développement auprès de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ. La CEP a donné un avis favorable au projet de programme, assorti toutefois de huit (8) conditions et de deux (2) suggestions.

Le présent projet de modification vise à satisfaire aux conditions posées par la CEP en vue de l'ouverture du programme prévue au trimestre d'automne 2011. En outre, le titre du programme serait modifié afin de devenir « maîtrise en sciences sociales du développement territorial ». Le programme offrirait une concentration en développement international, laquelle pourrait faire l'objet d'une mention au diplôme.

Le vice-recteur explique que suite à l'accord de la commission des études relativement à la modification du programme en lien avec les conditions énoncées par

la CEP, une demande sera acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'obtenir la confirmation du financement des effectifs étudiants.

Après délibérations, sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2077 concernant une modification de la maîtrise en sciences sociales du développement; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Attribution des prix d'excellence en enseignement 2010**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la Politique relative aux prix et aux distinctions prévoit qu'un prix d'excellence en enseignement soit décerné à un professeur ainsi qu'à une personne chargée de cours en 2010.

En janvier 2010, les professeurs et les personnes chargées de cours ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander les récipiendaires pour ces prix. Le comité était formé de :

- Jean-Claude Boyer, professeur et directeur du module de l'éducation
- Lise d'Auteuil, étudiante
- Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité
- Nathalie Gagnon, chargée de cours
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire du comité
- Gérald Lanoix, chargé de cours
- Christiane Melançon, professeure
- Dave Piché, étudiant

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du prix d'excellence en enseignement des professeurs et le récipiendaire du prix d'excellence en enseignement des personnes chargées de cours pour l'année 2010.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le comité de sélection a grandement apprécié la qualité des dossiers qui lui ont été présentés, lesquels témoignent d'un engagement profond des professeurs et des personnes chargées de cours envers la qualité de la formation offerte aux étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2078 concernant l'attribution du prix d'excellence en enseignement des professeurs pour l'année 2010 (**Michel Filion**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2079 concernant l'attribution du prix d'excellence en enseignement des personnes chargées de cours pour l'année 2010 (**Caroline Cyr**); laquelle est jointe en appendice.

6.- **Clarification de la Grille de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la commission des études a statué sur le fait que, lorsque les différents moyens utilisés pour évaluer les apprentissages conduisent à une notation numérique, la conversion de la note en notation littérale doit se faire en respectant une grille adoptée par la commission des études et dont l'application est obligatoire.

Toutefois, la grille adoptée par la commission des études est fondée sur des notations en pourcentage sans valeur décimale. Par exemple, il est clair qu'une note située entre 84 et 87 conduit à une notation A- et qu'une note comprise entre 88 et 91, à une notation A. Toutefois, la grille ne permet pas de déterminer ce qui doit être fait pour toutes les notes comprises entre 87 et 88.

Pour lever cette ambiguïté, une nouvelle grille de conversion est suggérée à la commission des études, laquelle permet de préciser la conversion pour toutes les valeurs possibles entre 0 et 100 inclusivement. La grille suggérée utilise les mêmes notes minimales que la grille actuellement en vigueur, et ce, pour toutes les notations prévues.

L'adoption de cette grille viendra clarifier la conversion qui doit être appliquée automatiquement lorsqu'il y a une programmation informatique qui conditionne la conversion, comme c'est le cas lorsque les notes saisies dans l'environnement MOODLE sont acheminées automatiquement vers le système de gestion des notes de l'environnement GESTA.

Des membres expriment le souhait que le tableau comprenne des indications sur les notations disponibles pour les cours offerts aux cycles supérieurs pour lesquels les notations C-, D+ et D ne sont pas disponibles. En conséquence, pour ces cours, toutes les notes inférieures à 64 entraînent un échec (notation E).

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2080 concernant la clarification de la *Grille de conversion de la notation en pourcentage vers la notation littérale*; laquelle est jointe en appendice.

7.- Avis relatif au principe de la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis préliminaire de la commission des études quant au projet de scinder le Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales distinctes : le Département de travail social et le Département des sciences sociales.

Depuis quelques mois, les membres de la commission des études ont été informés des discussions entamées afin d'étudier la faisabilité de cette division départementale. Or, comme le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'apprête à lancer les travaux menant à la répartition des postes pour l'année 2011-2012, il importe de prendre en considération le projet de division qui conditionnera l'organisation des postes pour la prochaine année. C'est dans ce contexte qu'un avis préliminaire de la commission des études est sollicité. En effet, si la commission des études émettait un avis défavorable quant au projet de division du Département de travail social et des sciences sociales, il conviendrait alors de poursuivre l'opération de répartition des postes en anticipant le maintien de l'organisation départementale actuelle. Par contre, dans le contexte où la commission des études manifestait une position de principe favorable au projet de division, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche tiendrait compte de ce facteur dans la démarche de répartition des postes.

Pour le moment, les travaux qui ont été réalisés permettent de croire qu'un projet détaillé de division départementale pourrait être soumis pour avis à la commission des études lors de sa réunion de décembre afin de cheminer par la suite au conseil d'administration. Advenant l'acceptation du projet par toutes les instances, les nouvelles unités départementales pourraient être en place dès l'hiver 2011.

Il importe de rappeler que l'initiative visant à étudier la faisabilité d'une division du Département de travail social et des sciences sociales découle d'une demande formulée par l'assemblée départementale de ce département. Le partage des professeurs selon les deux nouveaux départements qui seraient créés serait conforme à ce qui est déjà identifié dans la répartition des postes en vigueur. Les professeurs rattachés au secteur des sciences naturelles/sciences forestières seraient membres du Département

des sciences sociales. Les travaux menés à ce jour permettent d'envisager un scénario de partage de la banque de cours. Des analyses complémentaires sont en cours afin de convenir d'un projet d'organisation administrative des deux unités, en outre, en ce qui a trait à la présence du personnel de soutien administratif. De plus, des professeurs ont été identifiés pour occuper les fonctions de direction pour chacun des deux départements.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Département de travail social a servi d'incubateur pour permettre le développement des sciences sociales à l'UQO. Au fil des ans, les programmes de formation en sciences sociales se sont développés et des professeurs ont été ajoutés à l'équipe. Face à la croissance importante des sciences sociales, le département changea de nom pour devenir le Département de travail social et des sciences sociales, marquant ainsi, de façon officielle, la place très importante des sciences sociales au sein de ce département. Plus récemment, le secteur des sciences naturelles/sciences forestières s'est joint à ce département, et ce, en lien avec les affinités de recherche des professeurs entourant la thématique des enjeux de la gestion des écosystèmes forestiers.

Il faut toutefois reconnaître qu'au plan de la dynamique universitaire, le travail social et les sciences sociales évoluent selon des conditions relativement distinctes. En outre, la formation en travail social est axée sur une visée professionnelle et les programmes sont agréés par des mécanismes externes. De plus, la formation en travail social est offerte à Gatineau et à Saint-Jérôme. Ces réalités ne sont pas partagées avec le secteur des sciences sociales.

Dans une perspective à long terme, la planification institutionnelle prévoit des développements additionnels en sciences sociales. Quant au travail social, les programmes offerts dans le domaine sont contingentés et il y a tout lieu de croire que nous continuerons à accueillir des cohortes complètes d'étudiants dans ces programmes au cours des prochaines années.

Actuellement, on retrouve un nombre de professeurs similaire dans chacune des deux grandes divisions du département. Les nouveaux départements autonomes comporteraient donc un nombre de professeurs similaire à ce qu'on retrouve dans d'autres départements de l'UQO.

Sur la base de ces réflexions préliminaires, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis de principe favorable à la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales autonomes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2081 concernant un avis relatif au principe de la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations de cinq (5) membres à la sous-commission de la formation des maîtres

Le secrétaire général mentionne que la commission des études est invitée à pourvoir à des nominations, sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche agissant ici en lieu et place du doyen des études, à la sous-commission de la formation des maîtres.

La sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement, qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme. Elle veille à la mise en oeuvre d'une véritable approche-programme en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement, et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études, qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants : le directeur du Module de l'éducation (nommé d'office), le directeur du Département des sciences de l'éducation (nommé d'office), quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du Conseil du Module de l'éducation, trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement, deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours, deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ), deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'oeuvre enseignante et d'un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme.

La commission des études est invitée à procéder à la nomination des personnes suivantes :

Les chargées et chargés de cours :

Les deux représentants des chargés de cours ont vu leur mandat prendre fin le 10 mai 2010. L'assemblée générale des chargés de cours qui se tenait le lundi 26 avril 2010 a désigné les personnes appelées à représenter les chargés de cours. Il s'agit de messieurs Gérard Gratton, au niveau primaire et Réjean Durocher, au niveau secondaire.

Les professeurs :

Les mandats de quatre (4) professeurs ayant pris fin le 10 mai 2010, il s'agit de les remplacer ou de renouveler leur mandat :

- deux professeurs membres des comités de programmes relevant du conseil de Module de l'éducation qui étaient représentés par madame Ginette Bernier et monsieur André C. Moreau;
- deux professeurs issus des départements disciplinaires, impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement dont l'un occupant une fonction de direction, qui étaient représentés respectivement par madame Christiane Melançon et monsieur Michel Filion.

Les professeurs suivants ont démontré leur intérêt à siéger au sein de la sous-commission dans les catégories suivantes, suite à l'appel et au rappel de candidatures effectués par le secrétaire général, le 26 août et le 30 septembre 2010 :

monsieur André C. Moreau et madame Ginette Bernier à titre de professeurs membres des comités de programmes relevant du conseil de module de l'éducation;

Le représentant du milieu de l'éducation des Laurentides :

Le mandat de monsieur Éric Morissette ayant pris fin le 10 mai 2010, et considérant qu'il a confirmé son intérêt à le voir renouvelé, la commission des études est invitée à renouveler son mandat.

Les professeurs seront à nouveau sollicités pour combler les deux sièges vacants dans la catégorie de professeurs issus des départements disciplinaires, impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement dont l'un occupant une fonction de direction.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2082 concernant les nominations de cinq (5) membres à la sous-commission de la formation des maîtres; laquelle est jointe en appendice.

9.- Nomination d'un (1) membre au comité d'habilitation

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, suivant en cela un avis unanimement favorable de la commission des études, le nouveau « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une oeuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le conseil confiait, lors de l'adoption du cadre institutionnel, à la commission des études, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche responsable de son application et de son interprétation. Le doyen des études, quant à lui, était désigné responsable du processus d'habilitation. Parmi les responsabilités de la commission des études figure celle de procéder à la nomination des sept (7) membres du comité qui est ainsi formé : le doyen des études qui en assure la présidence, le doyen de la recherche, ces deux derniers étant membres d'office et cinq (5) professeurs réguliers nommés par la commission des études suite à un appel de candidatures auprès de l'ensemble des professeurs de l'UQO. Ces professeurs sont désignés pour un mandat de trois (3) ans.

Suite à l'appel de candidatures lancé par le secrétaire général, un professeur a démontré son intérêt à siéger sur ce comité. Il s'agit du professeur Ndiaga Loum, du Département de travail social et des sciences sociales.

La commission des études est invitée à pourvoir à cette nomination au comité d'habilitation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il faudra attendre que des nominations additionnelles aient eu lieu pour que ce comité puisse enclencher ses travaux.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 285-CE-2083 concernant la nomination d'un (1) membre au comité d'habilitation; laquelle est jointe en appendice.

10.- Renouvellement de mandat du secrétaire général – avis de la commission des études (huis clos)

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur André Manseau, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos.

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur André Manseau, il est résolu à l'unanimité de mettre fin au huis clos.

11.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente un document, remis en séance, comportant un tableau produit par la CRÉPUQ et relatif aux inscriptions aux trimestres d'automne 2009 et 2010 dans les universités québécoises.

Il sensibilise la commission à une situation qu'il dit observer depuis un certain temps, avec inquiétude, et qui concerne les difficultés de plusieurs étudiants admis dans des programmes de 3^e cycle à effectuer leur cheminement académique en français,

compte tenu de leur connaissance très limitée de cette langue. En outre, il se dit préoccupé par la capacité de l'Université, dans le contexte actuel, à s'assurer, par des mécanismes d'évaluation appropriés, que les candidats aux études de 3^e cycle, possèdent, au moment de l'admission, cette capacité d'effectuer des études en français. Il ajoute que la Politique linguistique de l'Université ne comporte aucune disposition concernant le contrôle des compétences en français au moment de l'admission à des programmes d'études de 3^e cycle.

Un membre demande à connaître l'état d'avancement des travaux relatifs à la création d'un statut de professeur émérite, en faisant valoir l'importance que peut comporter un tel statut, particulièrement pour les chercheurs, lorsqu'il s'agit, notamment, de soumettre des demandes de subvention. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que l'intérêt pour la création d'un tel statut est encore bien réel mais que, compte tenu des ressources en place pour prendre en charge un tel dossier, il n'a pas encore été possible d'en assurer la progression.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 décembre 2010 à 9 heures.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 00.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice